
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

16 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

02 Votants par procuration :

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

04 Excusés : FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025

Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025

FONCTION PUBLIQUE - 4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL

MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE L'ASSOCIATION «LA VOLT'AIRE GYM » A LA COMMUNE D'AIRVAULT

DEL.2025-090

Monsieur le Maire expose :

Au regard du nombre d'enfants inscrits à l'école multisports municipale, il est constaté que l'animation l'encadrement pédagogique ne peuvent être assurés un seul agent municipal du service Sport et Jeunesse.

Pour le bon accomplissement de cette mission, le recours aux qualifications techniques d'un salarié de l'association « La Volt'Aire Gym » est envisageable.

Ainsi, l'association peut mettre à disposition de la Commune un éducateur sportif selon les modalités suivantes :

- Période : du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.
- Nature des activités :
 - o Accueillir en toute sécurité le public 3-6 ans
 - o Concevoir et animer des séances multisports s'inscrivant dans un cycle sportif
 - o Maintenir le service public en l'absence exceptionnel de l'agent communal,
 - o Coordonner les relations avec les familles et le centre de loisirs.
- Temps de travail :
 - o Maximum de 4 heures par semaine (horaires qui peuvent varier éventuellement en fonction des besoins)
- Lieu de travail :
 - o Equipements sportifs du territoire
- Contribution financière :
 - o La contribution financière est fixée à 20 € de l'heure. La prestation est rémunérée sur présentation d'un relevé des heures réalisées au profit de la Commune.

✓ **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **De l'autoriser à conventionner avec l'association « La Volt'aire Gym »** pour la mise à disposition de son salarié au profit de la Commune d'Airvault pour assurer l'animation et l'encadrement des enfants de l'école multisports
- **De valider les conditions** de mise à dispositions présentées ci-dessus,
- **D'autoriser le Maire**, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, **à signer** les documents concernant cette affaire,
- **De prévoir les crédits nécessaires** au budget 2026

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025



Le Maire,

Olivier FOUILLET